



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide de la relation École-Entreprise en Île-de-France

ENTREPRISES

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| ■ ■ ■ Introduction | 3 |
| ■ ■ ■ La relation École-Entreprise, dans le cadre du parcours Avenir et des heures dédiées à l'orientation | 6 |
| ■ ■ ■ Un guide à destination des entreprises | 8 |
| ■ ■ ■ Les actions clés des entreprises pour l'école : | 9 |
| 1. Les actions au bénéfice des élèves | 9 |
| 1. Faire visiter votre entreprise à des élèves | 9 |
| 2. Apporter des témoignages de vécus professionnels | 10 |
| 3. Accueillir des stagiaires de classes de 3 ^e | 11 |
| 4. Accueillir des stagiaires de la voie professionnelle : CAP, bac professionnel et BTS | 13 |
| 5. Accueillir des jeunes en alternance (ou apprentissage) | 14 |
| 6. Accompagner des élèves par le mentorat | 16 |
| 7. Accompagner des projets collectifs en collège et lycée | 17 |
| 2. Les actions au bénéfice des personnels éducatifs | 18 |
| 8. Faire visiter votre entreprise à des acteurs éducatifs | 18 |
| 9. Organiser des périodes d'immersion pour les personnels éducatifs | 19 |
| 3. S'engager dans la durée | 20 |
| 10. Adapter les formations aux besoins des entreprises : les colorations de diplômes et Formations Complémentaires d'Intérêt Local (FCIL) | 20 |
| 11. S'engager pour une filière d'activité d'avenir, avec les Campus des Métiers et Qualifications (CMQ) | 23 |
| 12. S'engager dans un territoire, avec les Comités Locaux École Entreprise (CLEE) | 25 |
| 13. Se rapprocher des bureaux des entreprises (BDE) | 28 |
| 14. Mettre des professionnels de votre entreprise à disposition des académies : Ingénieurs pour l'École (IPE) et Conseillers École - Entreprise (CEE) | 29 |
| 15. Contribuer à la formation continue des professeurs en lycée professionnel | 31 |
| 16. Formaliser un partenariat avec l'Éducation nationale | 32 |
| ■ ■ ■ Les temps forts de la relation École-Entreprise | 33 |
| ■ ■ ■ Vos points de contact en Île-de-France | 35 |

La région académique Île-de-France comprend les académies de Créteil, Paris et Versailles. Ce rapprochement des trois académies découle de l'application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015 et qui crée notamment 17 régions. Chaque académie conserve ses contours, son organisation et ses missions. Le recteur de la région académique Île-de-France est le recteur de l'académie de Paris. [Site de la région académique Île-de-France](#)

Les réformes successives du lycée général, technologique puis professionnel, et la loi « Avenir professionnel » ont inscrit un temps dédié à l'**orientation** dans la grille horaire au collège et au lycée (toutes voies confondues). L'expérimentation dans le cadre du parcours Avenir, d'une demi-journée découverte des métiers en 2022-2023, dans environ 10% des classes de 5^e, conforte ces mesures, en projetant une généralisation de ce temps dans tous les collèges à la rentrée 2023.

Dans les lycées, comme dans les collèges, les acteurs économiques ont ainsi l'occasion d'informer les jeunes et les équipes éducatives, sur leurs métiers et leurs organisations, qu'il s'agisse d'entreprises, d'organisations publiques, d'associations ou de fondations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces acteurs du monde économique peuvent ainsi déconstruire certains préjugés, et échanger autour des compétences actuelles et futures. Ils contribuent ainsi à donner des clés de compréhension du monde dans lequel les élèves et les étudiants vont travailler, s'épanouir, s'investir, monter des projets ou entreprendre collectivement et individuellement.

Dans la voie professionnelle, la **formation** des élèves et des étudiants, se fait en alternant cours et périodes de formation en entreprise, et dans ce cadre, le tuteur et l'enseignant référent jouent un rôle clé pour identifier les activités de l'élève. Ils participent de concert à l'acquisition de compétences métiers et comportementales, à la définition d'un projet d'orientation et professionnel, ainsi qu'à l'évaluation des jeunes.

Ces relations construites durablement entre professionnels de l'éducation et de l'économie, permettent à chaque jeune de faire la transition entre sa scolarité et sa vie professionnelle pour se projeter dans l'avenir et réussir son **insertion professionnelle**.

La relation École-Entreprise est ainsi au **service de trois finalités** : l'orientation, la formation et l'insertion professionnelles.

C'est la raison pour laquelle deux délégations ont besoin de ce rapprochement entre acteurs éducatifs et acteurs économiques : la Délégation régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) et la Délégation régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO).

La délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) met en œuvre et coordonne l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle, en intervenant dans la formation initiale sous statut scolaire, la formation initiale par la voie de l'apprentissage, et la formation professionnelle continue des salariés en s'appuyant sur le réseau des Greta. C'est cette délégation qui pilote la relation École-Entreprise avec des équipes dédiées.

La délégation de région académique à l'information et l'orientation (DRAIO) regroupe les services académiques d'information et d'orientation des 3 académies. Elle a pour fonction de coordonner, d'harmoniser, d'impulser et d'accompagner les politiques éducatives d'orientation, d'affectation, de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

La direction territoriale de l'Onisep Île-de-France, qui intervient au niveau régional, est placée sous la responsabilité de la DRAIO.

Lorsqu'une entreprise ou toute autre organisation (organisation publique, association, fondation) **souhait mobiliser des acteurs éducatifs pour mener des actions**, elles peuvent s'adresser à la **région académique Île-de-France** et/ou à la **Région Île-de-France**.

Lorsqu'elles souhaitent s'adresser à la région académique Île-de-France, quatre « portes d'entrée » sont envisageables :

- Les missions académiques éducation économie pour planifier et coordonner des actions au niveau de la région académique ;
- Les Comités locaux École-Entreprise (CLEE) pour agir sur un bassin d'éducation ou un bassin d'emploi (carte page 26) ;
- Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) pour trouver des réponses au sein des filières (carte page 24).
- Les bureaux des entreprises, pour coopérer directement dans les lycées professionnels ou polyvalents (voir page 29).

Une mission académique éducation-économie est présente dans chaque académie et ses chargés de mission travaillent en coopération avec des ingénieurs pour l'école. Les ingénieurs pour l'école (IPE) sont des cadres et managers expérimentés mis à disposition à temps plein par leur entreprise au sein des académies et pour une durée de trois ans.

Les chargés de mission École-Entreprise peuvent être contactés via les guichets académiques :

- ▶ Académie de Créteil (94, 93, 77) : ecoleentreprise@ac-creteil.fr
- ▶ Académie de Paris (75) : ecoleentreprise@ac-paris.fr
- ▶ Académie de Versailles (78, 91, 92, 95) : ecoleentreprise@ac-versailles.fr

La Région Île-de-France pilote avec la région académique l'élaboration de la carte des formations professionnelles en lycée et en lien avec les branches professionnelles. Les enjeux sont multiples :

- répondre aux besoins économiques des territoires et à la demande de formation des jeunes et de leur famille ;
- proposer une offre de formation couvrant un maillage territorial satisfaisant tout en prenant en compte les métiers en tension et les filières émergentes, notamment dans le cadre de France 2030 ;
- faire évoluer l'appareil de formation professionnelle tout en prenant en considération la gestion des ressources enseignantes, des équipements, des plateaux techniques et des locaux.

Depuis la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région Île-de-France a la responsabilité de l'information sur les formations et les métiers auprès des élèves, des étudiants et des apprentis. Dans ce cadre, la **région Île-de-France** :

- a créé l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation le 1^{er} janvier 2023 pour garantir un meilleur accès à l'orientation et à l'insertion professionnelle à tous les Franciliens. L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation devient l'interface privilégiée entre l'offre de formation, les acteurs économiques et le public en quête de réponses et/ou de redirection. [La plateforme Oriane](#) est devenue le guichet unique d'information à l'orientation tout au long de la vie. Cette agence permet de répondre à toutes les interrogations concernant l'information à l'orientation sur le territoire. Vous pouvez la joindre en appelant le numéro vert gratuit **08 00 73 06 40** ;

- soutient les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) et les Comités locaux École-Entreprise (CLEE) ;
- propose à chaque lycée, à travers le budget d'autonomie éducative francilien (BAEF), de pouvoir conduire des actions éducatives correspondant à ses spécificités et à ses besoins. Les projets ne font pas l'objet d'une validation préalable mais doivent s'inscrire dans les priorités définies par la Région parmi lesquelles : le lien avec les entreprises, l'information à l'orientation, la lutte contre le décrochage scolaire...

L'Onisep Île-de-France

L'Onisep Île-de-France est l'une des 17 directions territoriales de l'Onisep, opérateur public qui a pour mission de délivrer des informations sur les activités professionnelles, les formations et d'accompagner les familles et les équipes éducatives via des outils et des dispositifs permettant d'acquérir la compétence à s'orienter tout au long de la vie.

Relais de l'Onisep et de ses productions en région, la direction territoriale Île-de-France exerce deux activités principales : la collecte de l'offre de formation des établissements scolaires et l'accompagnement pédagogique à l'orientation. En lien avec les services académiques de Créteil, Paris et Versailles, elle collabore avec les acteurs de la région pour renforcer l'aide à l'orientation.

- ▶ **Ressources documentaires** : droidf@onisep.fr
- ▶ **Contact accompagnement pédagogique** : accompagnement_idf@onisep.fr
- ▶ **Géolocalisation des établissements scolaires** : <https://atlas.onisep.fr/fr/index.html>



LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE, DANS LE CADRE DU PARCOURS AVENIR ET DES HEURES DEDIEES À L'ORIENTATION

DES JEUNES MOTIVÉS ET PRÉPARÉS

Pour votre entreprise, disposer des bonnes compétences au bon moment est un enjeu de premier plan. Il est essentiel que les jeunes soient motivés et qu'ils aient choisi le métier dans lequel ils s'engagent.

Éclairer chaque élève dans la construction de son parcours d'orientation scolaire et professionnelle et dans le développement de ses talents est ainsi un défi considérable, que l'école et les entreprises doivent relever ensemble pour préparer les jeunes à s'insérer sur le marché du travail, mais également à exercer leur rôle citoyen.

UNE ÉCOLE QUI BOUGE : LE PARCOURS AVENIR ET LES HEURES DEDIEES A L'ORIENTATION

Pour se préparer à un monde professionnel en constante évolution et afin de devenir des citoyens pleinement engagés dans la société de demain, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure. Plusieurs dispositifs permettent l'acquisition de ces repères.

→ Le parcours Avenir : [Ressources pour accompagner à l'orientation](#)

Conçu comme une ouverture culturelle, ce parcours s'adresse à tous les élèves de la classe de sixième de collège à la classe de terminale du lycée général, technologique et professionnel, quel que soit leur projet d'orientation. Il vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Il doit ainsi permettre à chaque élève :

- de découvrir le monde économique et professionnel ;
- de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Concrètement, le parcours Avenir doit permettre à chaque élève de bénéficier d'un ensemble d'activités cohérentes et progressives, dans le cadre de tous les enseignements disciplinaires, mais également de temps spécifiques d'accompagnement ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel.

Dans le cadre du parcours Avenir et en lien avec le projet d'établissement, le chef d'établissement, les inspecteurs et les équipes peuvent mobiliser les partenariats mis en place dans leur région académique, mais également les CLEE et les CMQ pour organiser des **heures dédiées à la découverte des métiers** à partir de la 5^e. Ils peuvent par ailleurs utiliser l'ensemble des ressources et des outils d'orientation en 4^e et 3^e, notamment les ressources de l'Onisep destinées aux équipes éducatives et disponibles sur les plateformes [Etincel](#) et [Folios](#) ainsi que les ressources proposées par la région Île-de-France.

→ Heures dédiées à l'orientation au collège et au lycée

Accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation, c'est les préparer à faire des choix de formation et leur donner les repères et outils pour qu'ils puissent s'adapter aux évolutions du monde du travail et trouver leur place en fonction de leurs qualités, compétences et de leurs aspirations.

L'horaire dédié à l'orientation dès la classe de 4^e vise à mieux accompagner les élèves dans l'élaboration progressive de leurs choix d'orientation.

L'accompagnement à l'orientation est organisé selon des modalités spécifiques aux différents niveaux :

- au collège : 12 heures annuelles en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième ;
- au lycée général et technologique : 54 heures annuelles en lycée général et technologique ;
- en voie professionnelle sous statut scolaire : 265 heures sur trois années. En classe de terminale professionnelle, les élèves vont choisir de suivre soit le module de préparation à l'insertion professionnelle, soit le module de préparation à la poursuite d'études selon le projet de l'élève. En outre, le suivi et l'orientation des élèves fait partie des missions du Pacte.

DES ENTREPRISES ENGAGÉES

Pour réussir, ce parcours doit mobiliser les équipes éducatives des collèges et lycées mais également les entrepreneurs, dirigeants, et collaborateurs du monde professionnel dans toute leur diversité : secteur marchand, secteur public ou encore économie sociale et solidaire.

Tout au long du parcours de l'élève, la participation des entreprises est essentielle. Elle va permettre de concrétiser et de consolider les acquis de chacun au travers d'actions co-construites avec les équipes pédagogiques.

S'engager pour les collégiens et les lycéens, c'est aussi un levier important pour développer autrement la responsabilité sociale des entreprises, favoriser leur intégration dans le tissu local ou encore valoriser leurs équipes en leur offrant l'opportunité d'apporter conseils, compétences et expertises auprès des jeunes.



DONNER À TOUS LES ACTEURS DES ENTREPRISES, LES CLÉS DE L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCOLE

Les entreprises ont aujourd'hui conscience de la nécessité de s'engager pour préparer au mieux les jeunes au marché du travail, en appui du système éducatif. Il n'est toutefois pas toujours facile pour elles, de savoir comment agir concrètement et être utiles aux élèves et aux équipes éducatives.

Ce guide a été conçu pour répondre à cette préoccupation et faciliter l'implication auprès des jeunes, de tous les acteurs des entreprises aux côtés de l'ensemble des professionnels concernés du monde éducatif.

Quel que soient le secteur d'activité ou la taille de votre organisation, ce guide est fait pour vous !

→ Des exemples d'actions

En vous offrant des entrées par type d'activités, ce guide souhaite vous permettre de :

- mieux appréhender les actions que vous pouvez conduire auprès des élèves et au contact des équipes éducatives ;
- identifier les interlocuteurs auxquels vous adresser pour bâtir, avec les établissements scolaires, des projets qui répondent à vos besoins et enjeux.

UN GUIDE NON EXHAUSTIF ET EN CONSTRUCTION PERMANENTE

Ce guide n'a pas de prétention d'exhaustivité. Il a vocation à être régulièrement mis à jour pour promouvoir de nouveaux types d'actions au bénéfice des élèves.

Si vous voulez connaître les initiatives locales développées au plus près de votre entreprise, faire connaître vos initiatives ou encore nous faire part de vos remarques, vous pouvez vous adresser aux points de contact École-Entreprise de votre académie :

- ▶ Académie de Créteil (94, 93, 77) : ecoleentreprise@ac-creteil.fr
- ▶ Académie de Paris (75) : ecoleentreprise@ac-paris.fr
- ▶ Académie de Versailles (78, 91, 92, 95) : ecoleentreprise@ac-versailles.fr

1. LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DES ÉLÈVES

ACTION 1 : FAIRE VISITER VOTRE ENTREPRISE À DES ÉLÈVES

OBJECTIFS

Organiser une visite de son entreprise est un moyen efficace pour permettre aux élèves de connaître, par l'observation directe, la réalité des métiers et du monde professionnel.

Cela contribue à l'élargissement de l'horizon des jeunes et les aide à choisir leur parcours d'orientation, à la fois scolaire et professionnel.

MODALITÉS

→ Vous accueillez pour quelques heures dans votre entreprise ou sur votre lieu de travail, des collégiens ou des lycéens (par petits groupes ou classes entières) en présence d'un ou plusieurs enseignants.

Ces visites peuvent être organisées tout au long de l'année scolaire ou pendant les temps forts de la relation École-Entreprise qui présentent l'avantage d'être bien identifiés par les équipes éducatives : semaine École-Entreprise, semaine de l'industrie, semaine des lycées professionnels, semaine de l'économie sociale et solidaire, ... (cf. page 34 « *Les temps forts de la Relation École-Entreprise* »).

Depuis quelques années, des modalités originales et innovantes de découverte active des entreprises se développent, et notamment :

- l'accueil d'élèves chargés de concevoir un reportage sur un des métiers de l'entreprise visitée ;
- des *speed-meetings* permettant aux jeunes d'être mis en contact avec de nombreux collaborateurs de l'entreprise ;
- des programmes de classes en entreprise qui permettent à des classes entières d'être accueillies en entreprise sur quelques jours en alternant des plages de cours avec leurs enseignants et la rencontre de professionnels.

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35



ACTION 2 : APPORTER DES TÉMOIGNAGES DE VÉCUS PROFESSIONNELS

OBJECTIFS

Les témoignages d'entrepreneurs ou de professionnels en établissements sont essentiels afin d'éclairer les jeunes dans la construction de leurs projets de vie.

Ils les aident en particulier à :

- Découvrir des métiers et différents parcours de formation ;
- Appréhender les codes de la vie en entreprise ;
- Comprendre le sens et l'utilité d'une bonne maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- S'ouvrir sur de nouveaux horizons et de nouvelles ambitions.

Selon vos expériences personnelles, ces moments de rencontre avec les élèves peuvent également donner l'occasion de :

- Promouvoir la mixité filles-garçons et l'égalité des chances en luttant contre les stéréotypes et l'autocensure ;
- Éveiller des vocations pour des filières dont les jeunes se détournent, en transmettant votre passion (ex. industrie, métiers scientifiques et techniques) ;
- Sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre.

MODALITÉS

Différentes formes d'engagement sont possibles :

Des professionnels qui peuvent venir d'horizons divers (entrepreneurs, artisans, salariés ou acteurs de l'économie sociale et solidaire) interviennent dans les classes de collèges et lycées afin de présenter leur profession, leur parcours de vie, les études qui les ont amenés à exercer ce métier, la réalité du monde du travail et de ses codes.

Les témoignages sont en règle générale organisés :

- soit de manière ponctuelle et individuelle, devant une ou plusieurs classes ;
- soit de manière collective, à l'occasion de forums des métiers.

Dans tous les cas, les interventions doivent être préparées en amont avec l'enseignant.

Une modalité nouvelle de témoignages se développe depuis peu, par l'intermédiaire de plateformes en ligne de mises en relation et d'échanges directs entre professionnels et élèves.

Ce dispositif présente l'avantage de permettre un engagement moins contraignant des professionnels qui peuvent s'investir à des horaires plus souples.

Des interventions sont également possibles dans le cadre de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale, créée pour permettre à l'école de trouver parmi les forces de la société civile, des personnes qui s'engagent aux côtés des équipes éducatives pour la promotion des valeurs de la république.

Depuis son lancement début 2015, beaucoup de professionnels en activité ont fait le choix de s'y engager bénévolement et sont ainsi sollicités par les établissements scolaires. La réserve citoyenne est ouverte à toutes les personnes majeures sur la base d'un engagement individuel.

Faire appel à un réserviste : <https://www.education.gouv.fr/la-reserve-citoyenne-3020>

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35

ACTION 3 : ACCUEILLIR DES STAGIAIRES DE CLASSES DE 3^E ET DE 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

OBJECTIFS

La séquence d'observation en milieu professionnel concerne les élèves de classe de 3^e depuis 2006 et également les élèves de 2^{de} générale et technologique depuis la rentrée 2023.

Elle permet aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement d'une organisation professionnelle et de découvrir le quotidien des gens qui y travaillent. C'est une opportunité unique de découvrir des secteurs d'activité divers, de se familiariser avec différents métiers possibles et d'éclairer ses choix d'orientation.

MODALITÉS POSSIBLES

Vous accueillez et encadrez un élève ou un groupe d'élèves de 3^e ou de 2^{de} générale et technologique dans votre organisation (cf. stages collectifs de la gendarmerie), sans la présence directe d'un membre de l'équipe éducative.

Durée :

- En 3^e : 5 jours, programmés entre octobre et avril
- En 2^{de} générale et technologique : 2 semaines programmées sur la deuxième moitié de juin.

Afin de maximiser l'intérêt pédagogique de ces séquences d'observation pour les élèves, les équipes pédagogiques peuvent être amenées à solliciter les tuteurs de stage :

- avant le stage, pour un échange sur les objectifs et le déroulement du stage, ou pour une intervention de sensibilisation aux codes de l'entreprise en classe ;
- après le stage, pour participer à un jury devant lequel l'élève présentera oralement son rapport ou à toute autre forme de restitution (récits, reportages, mises en scène).

Dans les lieux qui le permettent, il est recommandé de programmer un parcours de découverte des différentes composantes de votre entreprise, se déployant sur la période du stage. Ou encore, il est également possible de s'associer avec d'autres entreprises pour que le stage donne aux jeunes l'opportunité de découvrir plusieurs environnements professionnels et types d'activité.

Les conditions d'encadrement des élèves en stage doivent être précisées dans une convention signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil en milieu professionnel, et les parents. Les élèves peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou des démonstrations, sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers non autorisés aux mineurs par le Code du Travail.

Pour déposer vos offres, rendez-vous sur la plateforme *1jeune1solution*.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Retrouvez les règles applicables à [la séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves des classes de troisième](#) (âge, encadrement, etc..) et aux [stages de jeunes de moins de 16 ans](#) ainsi que sur [la mise en place du stage obligatoire en fin de seconde](#).

QUELQUES RESSOURCES

Conseil régional : [Stages Île-de-France](#)

Plateforme nationale pour les stages de 3^e : [Mon stage de troisième](#)

Plateforme nationale pour les stages de 2^{de} : [Trouver un stage de 2^{de}](#)
[FAQ sur les stages de 2^{de}](#)

Les ressources de l'Onisep :

► Identifier les professionnels et leur environnement de travail

- Réaliser une enquête métier :
<https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/preparer-une-enquete-metier#preacuteparation-dun-questionnaire>
Séance « Interviewer un professionnel » <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/visiter-une-entreprise/interviewer-un-professionnel>
- Réaliser une fiche métier
Séance « Réalisation d'une fiche métier » <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/visiter-une-entreprise/interviewer-un-professionnel>

► Découvrir un secteur professionnel

- Découvrir des métiers qui recrutent <https://www.onisep.fr/portraits-de-pros>
- Séance en autonomie « Découvrez les métiers scientifiques ! » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/decouvrez-les-metiers-scientifiques>
- Collection « Mon orientation ? Je gère ! » <https://www.onisep.fr/orientation/le-lycee/mon-orientation-je-gere-!-lycee-general-et-technologique>
- Participation à un Métier en direct : <https://avenirs.onisep.fr/equipes-educatives/gros-plan-sur-la-decouverte-des-metiers/les-metiers-en-direct> (inscription individuelle possible)
- Onisep TV : <https://oniseptv.onisep.fr/>, série « Dans mon entreprise de... », « Mon métier de... »
- Quiz découvrir les secteurs professionnels <https://kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation/decouvrir-les-secteurs-professionnels>

► Égalité homme/femme

Séance en autonomie « Découvrez les métiers et les filières au-delà du genre » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/ressources-transversales/decouvrez-les-metiers-et-les-filières-au-dela-du-genre>

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35

ACTION 4 : ACCUEILLIR DES STAGIAIRES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : CAP, BAC PROFESSIONNEL ET BTS

OBJECTIFS

L'accueil des élèves en période de formation en milieu professionnel (PFMP) fait partie intégrante de la formation. Ces périodes de formation jouent un rôle clé dans la définition du projet professionnel des élèves et dans le succès de leur insertion dans l'emploi.

Elles sont obligatoires en CAP, baccalauréat professionnel et BTS.

Le rôle de l'entreprise est primordial dans le sens où l'élève y acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme et qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

MODALITÉS

La durée de ces périodes de formation professionnelle en entreprise varie en fonction du diplôme ou de la spécialité préparée.

- ▶ CAP entre 1 et 3 années : de 5 à 14 semaines ;
- ▶ Baccalauréat professionnel sur 3 années : 18 à 22 semaines ;
- ▶ BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en 1 ou 2 années : de 8 à 16 semaines.

Une préparation pédagogique

Le professeur référent définit avec le responsable de l'organisme d'accueil les modalités de déroulement de l'immersion en entreprise et les tâches qui seront confiées à l'élève. L'entreprise désigne de son côté un tuteur de stage.

La préparation pédagogique de la période de formation en milieu professionnel concerne à la fois :

- l'élève, accompagné par l'équipe pédagogique dans l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel ;
- la structure d'accueil, informée par l'établissement scolaire sur les caractéristiques de la formation suivie par l'élève et sur les objectifs de la période de formation en milieu professionnel.

Un suivi pédagogique

Le suivi des élèves par leurs professeurs pendant leur période de formation en entreprise est obligatoire. L'accompagnement pendant la période de formation en milieu professionnel est assuré par l'enseignant référent.

Une convention de stage obligatoire précise les engagements et les obligations de l'entreprise, de l'établissement scolaire et de l'élève. Elle est signée par le chef d'établissement, le chef d'entreprise et l'élève.

▶ **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

ACTION 5 : ACCUEILLIR DES JEUNES EN APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

Miser sur l'apprentissage, c'est permettre à une entreprise de répondre à un besoin présent et de préparer à moyen terme le recrutement d'un jeune déjà formé et familiarisé avec l'organisation d'accueil.

Les lycées professionnels forment des apprentis dans leurs Unités de Formation d'Apprentis.

L'objectif de la région académique Île-de-France est d'augmenter le nombre d'apprentis dans tous les lycées professionnels.

MODALITÉS

► Formation alternée en établissement d'enseignement et en entreprise

La formation par alternance correspond à une des voies de formation. Elle intègre l'acquisition d'une expérience dans une entreprise privée ou un organisme public, et une formation académique dans un établissement d'enseignement (lycée professionnel, centre de formation d'apprentis, établissement public agricole, école supérieure spécialisée, ou université).

Cela se traduit :

- soit par la création de classes dédiées à des apprentis au sein du lycée professionnel ;
- soit par l'organisation de classes dites à publics mixtes, qui accueillent des apprentis sous contrat d'apprentissage et des élèves en formation initiale, lesquels réalisent des stages (PFMP) en entreprise.

Il est possible d'être apprenti après la classe de 3^e, pour préparer un CAP ou un bac professionnel, ou pendant ses études supérieures après un baccalauréat professionnel, technologique ou général. En effet, peuvent être préparés en apprentissage les BTS, les BUT, les licences professionnelles, les master d'écoles spécialisées (commerce, ingénieur...) ou des universités.

► Signature d'un contrat de travail (apprentissage) avec l'apprenti

Il est à durée déterminée (de six mois à trois ans) ou indéterminée.

Il existe deux types de contrat de travail en alternance :

- **Le contrat d'apprentissage** pour des jeunes de 15 à 29 ans, et plus sur dérogation (travailleur reconnu handicapé, ou créateur/repreneur d'entreprise dans une profession réglementée) ;
- **Le contrat de professionnalisation** sans limite d'âge dans le cadre de la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

L'apprenti est à la fois élève et salarié. Il bénéficie d'une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic variant en fonction de son âge.

► Désignation d'un maître d'apprentissage

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti est obligatoirement suivi dans ses activités par un tuteur, le maître d'apprentissage ». Sa mission est de contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme préparé par l'apprenti. Il peut encadrer deux apprentis au maximum. Le maître d'apprentissage doit disposer soit d'un titre ou d'un diplôme au moins égal à celui préparé, ainsi qu'une expérience professionnelle de 2 ans en relation avec la qualification visée par ce diplôme ou ce titre, soit une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti. Il assure la liaison avec le Centre de Formation d'Apprentis.

POUR DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE

Les académies d'Île-de-France développent l'apprentissage par l'intermédiaire de leurs centres de formation académiques.

Toute entreprise désireuse d'embaucher un ou plusieurs apprentis peut s'adresser au CFA académique de son choix :

- [CFA académie de Versailles](#) (78,91,92,95) ;
- [CFA académie de Paris](#) (75) ;
- [CFA académie de Créteil](#) (77,94,93).

Il est possible, en lien avec la DRAFPIC (Délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue), de créer au sein d'un ou plusieurs lycées professionnels des trois académies, des classes dédiées pour certaines entreprises.

- Contact DRAFPIC : ce.drafpic@region-academique-idf.fr
- [Mode d'emploi de l'apprentissage](#)
- [Organisation des enseignements en apprentissage sur Eduscol](#)
- Pour bénéficier d'[aides à l'embauche de contrats d'apprentissage](#)

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35



ACTION 6 : ACCOMPAGNER DES ÉLÈVES PAR LE MENTORAT

OBJECTIFS

Promouvoir les talents, notamment des jeunes issus de milieux défavorisés à l'école puis dans la vie active, est un défi constant pour le système éducatif. Le mentorat (désigné aussi parfois sous les termes de parrainage ou de tutorat) vise à aider des jeunes à construire un parcours scolaire et professionnel à la hauteur de leurs envies et de leur potentiel, dans une optique d'ascenseur social et de promotion de l'égalité des chances ou encore de lutte contre le décrochage scolaire.

MODALITÉS POSSIBLES

Nécessitant pour être efficace la construction d'une relation de confiance entre un professionnel et un jeune, le mentorat est un engagement dans la durée reposant sur des échanges réguliers, complétés de points occasionnels avec les responsables pédagogiques et/ou la famille du jeune.

Les responsabilités vis-à-vis du jeune accompagné sont, en règle générale, les suivantes :

- Le conseiller dans la construction de ses choix d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, en l'aidant à se libérer de toute forme d'autocensure ;
- Partager avec lui son expérience professionnelle et son parcours au sein du système éducatif ;
- Le familiariser avec le monde de l'entreprise ;
- Lui ouvrir son réseau professionnel.

Des actions alternatives, plus légères et ponctuelles, de tutorat de petits groupes d'élèves ou de classe sont également possibles. Elles prennent souvent la forme d'ateliers thématiques, avec un objet déterminé :

- Aide à la rédaction de CV et à la recherche de stage ou d'emploi ;
- Sensibilisation aux codes de l'entreprise ;
- Préparation au premier entretien professionnel et exercices de simulation (stage, embauche).

► **Pour devenir mentor** : [dispositif national 1 jeune 1 mentor](#)

► **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

OBJECTIFS

Les projets permettent à des élèves de la classe de 4^e à la terminale, de :

- Développer leur esprit d'initiative et leur autonomie ;
- Explorer le monde économique de manière active et concrète ;
- S'initier au travail en équipe, à la prise de décision, à la gestion de projet ;
- Réfléchir autrement à leur orientation scolaire et professionnelle.

C'est aussi l'occasion de mettre en application et de rendre concrets les enseignements scolaires : mathématiques (gestion comptable), français (administratif), arts plastiques (communication), économie-gestion (création et reprise d'activité)...

MODALITÉS

Plusieurs modalités sont possibles mais le point commun entre toutes, est le fait de s'engager pour :

- Transmettre aux jeunes sa passion, les coacher, leur donner de l'énergie ;
- Tisser des liens pérennes et utiles avec des jeunes et leurs professeurs ;
- Contribuer à l'émergence de jeunes talents et leur permettre de développer leur potentiel.

► **Création d'une association ou d'une entreprise au collège ou au lycée**

Classes concernées : de la classe de 4^e à la terminale.

Dans le cadre de l'établissement scolaire, vous pouvez accompagner un enseignant avec ses élèves dans la création d'une association ou d'une entreprise, réelle ou fictive.

Vous pouvez encadrer, sur tout ou partie d'une année scolaire, des élèves devenus des entrepreneurs en herbe dans les différentes étapes de leur projet : idée, étude de marché, organigramme... voire, dans certains cas, conception, production, mise en service, commercialisation.

► **Réalisation d'un projet dans la voie professionnelle**

Le projet concerne tous les élèves de CAP au bac professionnel, apprentis ou scolaires. Il désigne une réalisation individuelle ou collective qui permet d'exprimer ses talents en mobilisant plusieurs disciplines. Vous pouvez, en tant qu'acteur économique, apporter votre soutien à travers des réponses à des interviews, des conseils, l'organisation de rencontres avec des collaborateurs de votre entreprise...

Exemples de projets : création d'une entreprise virtuelle, conception d'un produit, d'un site internet, organisation d'un événement...

► **Réalisation d'un projet dans la voie technologique**

Dans la voie technologique, la réalisation d'un projet permet d'apprendre en se confrontant à la réalité d'une organisation. Il offre une opportunité à l'élève d'agir concrètement dans la résolution d'un problème au sein d'une organisation qui peut être la vôtre.

► **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

2. LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DES ACTEURS ÉDUCATIFS

ACTION 8 : FAIRE VISITER VOTRE ENTREPRISE À DES ACTEURS ÉDUCATIFS

OBJECTIFS

Les chefs d'établissement, les inspecteurs, les enseignants - et notamment les professeurs principaux, les directeurs délégués aux formations professionnelles et techniques des lycées professionnels ou encore les psychologues de l'Éducation nationale, sont souvent les premiers interlocuteurs au sein du système éducatif pour accompagner les jeunes dans leur orientation et leur avenir professionnel. Une bonne connaissance du monde de l'entreprise leur est donc très utile.

Pour les professeurs de technologie en collège et les professeurs de lycée professionnel, il s'agit également d'une opportunité d'approfondissement et d'actualisation de leurs connaissances et compétences disciplinaires.

Ce moment privilégié de rencontre et d'échange est notamment l'occasion de :

- Faire découvrir la vie de l'entreprise et le monde économique au travers de la rencontre des hommes et des femmes qui la composent ;
- Mieux faire connaître les parcours et métiers ;
- Permettre aux enseignants de mieux identifier les compétences mobilisées au quotidien : savoirs fondamentaux, capacité à innover et à travailler dans un collectif, maîtrise de langues étrangères, savoir-être, culture scientifique et technique, etc. ;
- Lutter contre les stéréotypes réciproques : les visites d'entreprises favorisent une meilleure compréhension mutuelle entre monde économique et monde de l'éducation, et permettent de dépasser les idées reçues ;
- Identifier les pistes de développement d'actions au bénéfice direct des élèves.

MODALITÉS

L'entreprise accueille un ou plusieurs professeurs.

Durée : entre 2 heures et une journée, à convenir en fonction de la taille de l'entreprise et la disponibilité de chacun.

► Pour proposer des immersions ou des visites d'entreprise pour des acteurs éducatifs

Les EAFC peuvent être contactées :

- [EAFC de Créteil](#)
- [EAFC de Paris](#)
- [EAFC de Versailles](#)

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35

ACTION 9 : ORGANISER DES PÉRIODES D'IMMERSION POUR LES PERSONNELS ÉDUCATIFS

OBJECTIFS

L'accueil d'acteurs éducatifs vise à renforcer leur connaissance du monde économique et ainsi les appuyer dans leur mission d'accompagnement des élèves.

Ce moment privilégié de rencontre permet de :

- Faire découvrir la vie de l'entreprise et le monde économique au travers de la rencontre des hommes et des femmes qui la composent ;
- Mieux faire connaître vos parcours et vos métiers : présenter votre parcours de formation et votre profession, ses atouts comme ses exigences, permettra aux acteurs de l'éducation de mieux appréhender la réalité des métiers ;
- Permettre aux enseignants de mieux identifier les compétences que vous mobilisez au quotidien : savoirs fondamentaux, capacité à innover et à travailler dans un collectif, maîtrise de langues étrangères, savoir-être, culture scientifique et technique, etc. ;
- Lutter contre les stéréotypes réciproques ;
- Identifier les pistes de développement d'actions au bénéfice direct des élèves.

Les périodes d'immersion présentent l'avantage considérable de donner un temps accru à l'enseignant pour appréhender l'organisation, le fonctionnement interne et échanger avec les professionnels de l'entreprise.

Bien souvent, c'est aussi l'opportunité de nouer des partenariats plus durables entre l'établissement scolaire et l'entreprise.

MODALITÉS

Il est possible d'accueillir des acteurs éducatifs dans le cadre de leur formation initiale.

Durée : en règle générale, entre un jour et une semaine, à convenir en fonction des besoins et contraintes de chacun.

Visites croisées acteur éducatif/professionnel « **vis ma vie** » :

Le principe consiste à accueillir un acteur éducatif une demi-journée dans votre entreprise et être en retour accueilli une demi-journée dans un collège ou un lycée. Ces visites permettent d'aller plus loin dans le rapprochement par le vécu de l'intérieur des acteurs de l'éducation et de l'entreprise.

► Pour proposer des immersions ou des visites d'entreprise pour des acteurs éducatifs

Les EAFC peuvent être contactées :

- [EAFC de Créteil](#)
- [EAFC de Paris](#)
- [EAFC de Versailles](#)

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35

3. S'ENGAGER DANS LA DURÉE

ACTION 10 : ADAPTER LES FORMATIONS AUX BESOINS DES ENTREPRISES : LES COLORATIONS DE DIPLÔMES, LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES D'INTÉRÊT LOCAL (FCIL) ET LES SPÉCIALISATIONS PROFESSIONNELLES

Coloration des diplômes professionnels et FCIL

OBJECTIFS

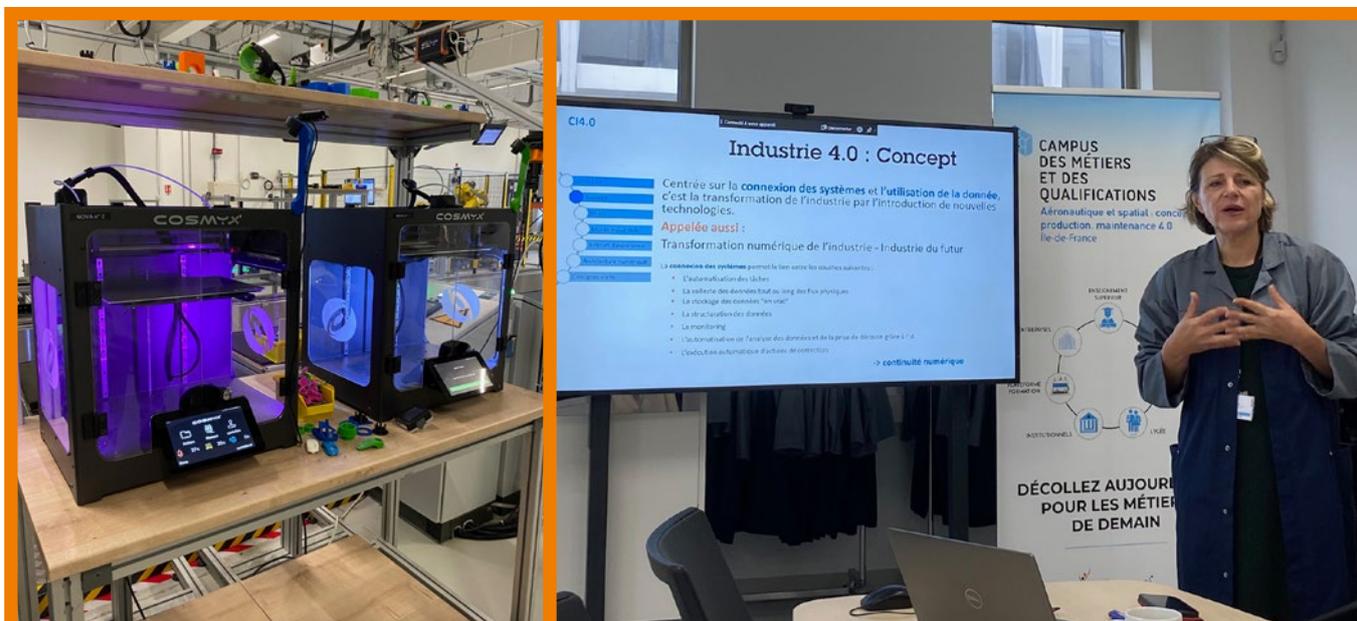
La coloration des diplômes professionnels et les FCIL constituent deux mesures d'adaptation de l'offre de formation professionnelle visant à répondre aux besoins économiques du territoire.

En adaptant le diplôme ou en proposant une formation complémentaire répondant aux exigences ou aux évolutions particulières d'un secteur économique local ou régional, ces deux mesures facilitent l'insertion directe des jeunes dans l'emploi.

Répondant à la même problématique d'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins en compétences des milieux économiques d'un territoire, coloration des diplômes professionnels et FCIL apportent cependant des réponses de nature différente :

- La coloration s'inscrit obligatoirement dans la spécialité d'un diplôme professionnel national : le projet pédagogique construit, vise à intégrer les composantes spécifiques à un secteur économique dans le cadre du référentiel et les programmes existants ;
- la FCIL n'est pas construite en appui d'un diplôme professionnel mais vient indépendamment le compléter et lui succède : le projet pédagogique construit, doit alors définir les activités et compétences visées, en référence aux besoins exprimés par les professionnels, sans cadre préétabli.

Ces deux réponses, complémentaires l'une de l'autre, viennent renforcer l'offre de diplômes professionnels déployée sur l'ensemble du territoire.



MODALITÉS

Coloration des diplômes professionnels et FCIL répondent à des principes communs :

- l'inscription dans une stratégie régionale et académique de l'offre de formation professionnelle ;
- un diagnostic d'opportunité construit avec le monde professionnel afin de bien spécifier le besoin ;
- l'ancrage sur des compétences et savoirs professionnels spécifiques, en réponse à des besoins identifiés ;
- l'appui sur des plateaux techniques et des outils adaptés ;
- des modalités pédagogiques centrées sur la mise en situation professionnelle et l'alternance entre les lieux de formations en établissement et en milieu professionnel ;
- la validation et l'évaluation spécifiques des bénéficiaires de la formation ;
- la reconnaissance des compétences acquises par les milieux économiques, au sein des territoires ;
- la mise en place d'une démarche de suivi, d'évaluation et de régulation de la démarche conduite permettant de s'assurer, dans la durée, de l'adéquation de la formation mise en place avec les évolutions des compétences attendues.

Ces deux démarches s'appuient sur un indispensable partenariat entre professionnels de l'entreprise et acteurs éducatifs, dans le cadre d'un projet pédagogique construit collectivement. La mobilisation des partenaires du monde économique et professionnel est essentielle pour que les équipes éducatives puissent effectuer des périodes d'immersion au sein de leurs structures ou bénéficier d'approfondissements professionnels sur des techniques spécifiques.



Spécialisations professionnelles

OBJECTIFS

- Si vous rencontrez des **difficultés à recruter au niveau bac**, faute de vivier ou parce que les candidats n'ont pas encore la maîtrise technique ou la maturité comportementale attendue ;
- Si **les activités professionnelles de vos entreprises ont particulièrement évolué** et exigent une spécialisation professionnelle nouvelle ;
- Si vous souhaitez **mettre le pied à l'étrier de jeunes** dont vous savez qu'ils peinent à accéder à l'emploi, alors peut-être votre solution est-elle d'être partenaire d'un établissement de formation proposant une formation secondaire de spécialisation professionnelle.

MODALITÉS

Il s'agit d'une **formation certifiante** d'un an maximum et orientée vers l'emploi.

Elle se déroule toujours **en alternance**, soit sous statut scolaire, avec des stages, soit sous statut d'apprenti.

Ce peut être :

- une **mention complémentaire** proposée par l'Éducation nationale, qui prendra l'an prochain le nom de certificat de spécialisation, pour mieux exprimer son utilité ;
- un **certificat de spécialisation agricole**, dans ce secteur économique spécifique ;
- un **titre professionnel** proposé par le ministère du Travail ;
- un **autre diplôme de l'État**, notamment dans le champ des sports (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), de la santé (aide-soignant), etc. ;
- un **certificat de qualification professionnelle** proposé par une branche professionnelle, qui sera alors préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- et pourquoi pas un CAP ou bien d'autres possibilités.

Pour mobiliser ce levier, plusieurs solutions :

- en sollicitant le **bureau des entreprises** du lycée qui vous intéresse, sinon le rectorat, pour une échelle territoriale plus large ;
- en **expliquant vos besoins** et en proposant de recruter des jeunes en alternance ;
- en vous **coordonnant, le cas échéant, avec d'autres entreprises**, pour que votre collectif propose un partenariat encore plus efficace pour inventer les meilleures solutions ;
- en **faisant vite** : il est encore possible d'enrichir l'offre de formation qui sera présentée en janvier via la plateforme Parcoursup ;
- si la formation certifiante que vous recherchez n'existe pas encore, il est possible d'en **obtenir la création**, suivant le processus détaillé dans la fiche action 2.

► **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

ACTION 11 : S'ENGAGER POUR UNE FILIÈRE D'ACTIVITÉ D'AVENIR, AVEC LES CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS

OBJECTIFS

Le label Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue.

Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Les CMQ ont pour vocation de rapprocher les mondes de l'éducation, de l'économie et de la recherche d'un même territoire afin de répondre qualitativement et quantitativement aux besoins de formation et de main d'œuvre. L'objectif est de fédérer un large réseau d'acteurs d'excellence de formations, afin d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et technologiques de ce territoire.

MODALITÉS

► Les Campus, leviers pour la mise en œuvre d'un rapprochement École-Entreprise

Les Campus visent à améliorer l'efficacité de la formation professionnelle, tant du point de vue des entreprises que de celui des organismes de formation. Pour rendre pérenne le partenariat entre l'École et l'Entreprise et le consolider à tous les niveaux, la participation des entreprises aux instances de pilotage des Campus est une nécessité.

Les campus sont :

- facteur d'adaptabilité et de réactivité de la formation aux besoins des entreprises ;
- appui pour l'organisation des périodes de formations en milieu professionnel et des stages.

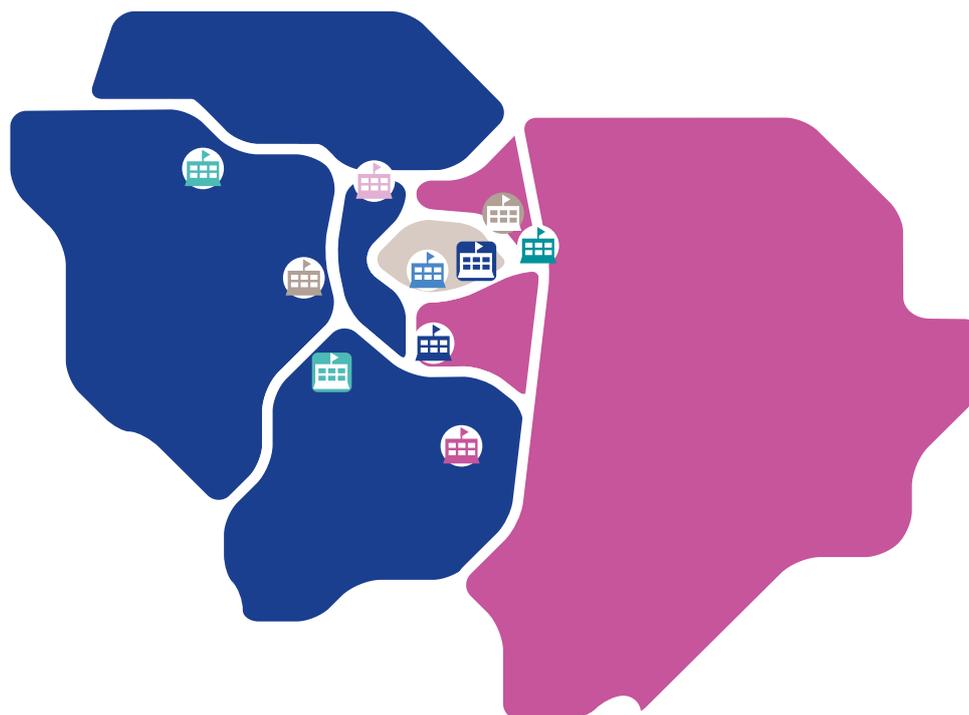
Les campus permettent :

- la construction de parcours de formation adaptés à tous les profils ;
- le droit au retour en formation et la montée en compétence des salariés ;
- la construction de formations innovantes pour favoriser l'insertion professionnelle ;
- la contribution des formateurs d'horizons divers ;
- le transfert de technologie et la veille technologique ;
- l'utilisation des plateaux techniques des entreprises et des lycées.

La **Région Île-de-France** soutient les Campus des métiers et des qualifications afin de valoriser l'enseignement professionnel de certaines filières et l'adapter aux secteurs d'activités porteurs d'emplois sur un territoire donné.

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35

Les Campus des métiers et qualifications en Île-de-France :



 Campus des métiers et des qualifications Aéronautique et spatial : Conception, Production, Maintenance 4.0

 Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Industrie circulaire de la mobilité

 Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Métiers d'Art et du Design

 Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Transition numérique et écologique de la construction

 Campus des métiers et des qualifications - Intelligence artificielle (en préfiguration)

 Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Santé, Autonomie, Bien-vieillir

 Campus des métiers et des qualifications d'excellence - Patrimoine et Artisanat - Versailles

 Campus des métiers et des qualifications - Énergie durable

 Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Sécurité

 Campus des métiers et des qualifications - Artisans de l'image (en préfiguration)

► Pour s'engager dans une action avec un campus des métiers et qualifications :

- CMQ Métiers de la sécurité : Étienne Catinel - etienne.catinel@cyu.fr
- CMQ Industrie du futur : Sophie Gaufreteau-Uhl - sophie.uhl@univ-evry.fr
- CMQ Industrie circulaire et de la mobilité : Sylvie Dugesnest - sylvie.dugesnest@renault.com
- CMQ Patrimoine et artisanat : Carole Heripret - carole.heripret@campusversailles.fr
- CMQ Mode, métier d'art et design : Heloise Leboucher - heloise.leboucher@campusartdesign.com
- CMQ Santé, autonomie et bien vieillir : Hajar Hbaili - hajar.hbaili@u-pec.fr
- CMQ Transition numérique et écologique de la construction : Patrick Waymel - patrick.waymel@u-pec.fr
- CMQ Énergies durables : Bruno Darracq - bruno.darracq@universite-paris-saclay.fr
- CMQ Intelligence artificielle : Julien Roudil - julien.roudil@sorbonne-universite.fr

ACTION 12 : S'ENGAGER DANS UN TERRITOIRE, AVEC LES COMITÉS LOCAUX ÉCOLE ENTREPRISE

OBJECTIFS

Les Comités Locaux École-Entreprise (CLÉE) sont des réseaux locaux opérationnels regroupant les acteurs d'éducation et de formation ainsi que les acteurs économiques et sociaux d'un territoire donné.

L'ambition de ces structures locales est de fédérer les parties prenantes d'un territoire pour avancer ensemble vers un seul et même objectif : rapprocher les élèves du monde de l'entreprise pour faciliter leur orientation, leur formation et leur insertion professionnelle.

MODALITÉS

Les CLÉE ont vocation à développer des relations permanentes et nourries entre les acteurs du système éducatif avec ceux du monde professionnel (entreprises, fondations ou associations d'entreprises, fédérations professionnelles, artisans, associations agréées, collectivités territoriales et acteurs institutionnels...). Ils participent également au traitement des sujets d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle propres à un territoire en constituant une force de réflexion, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux. Ils peuvent être territoriaux ou thématiques.

► Des réseaux fédérateurs réunissant l'ensemble des parties prenantes du territoire

Chaque CLÉE met en interaction :

- **les acteurs publics d'éducation et de formation** : collèges, lycées, CFA, GRETA et CMQ ;
- **les acteurs du milieu économique** : acteurs économiques, sociaux et organisations publiques.

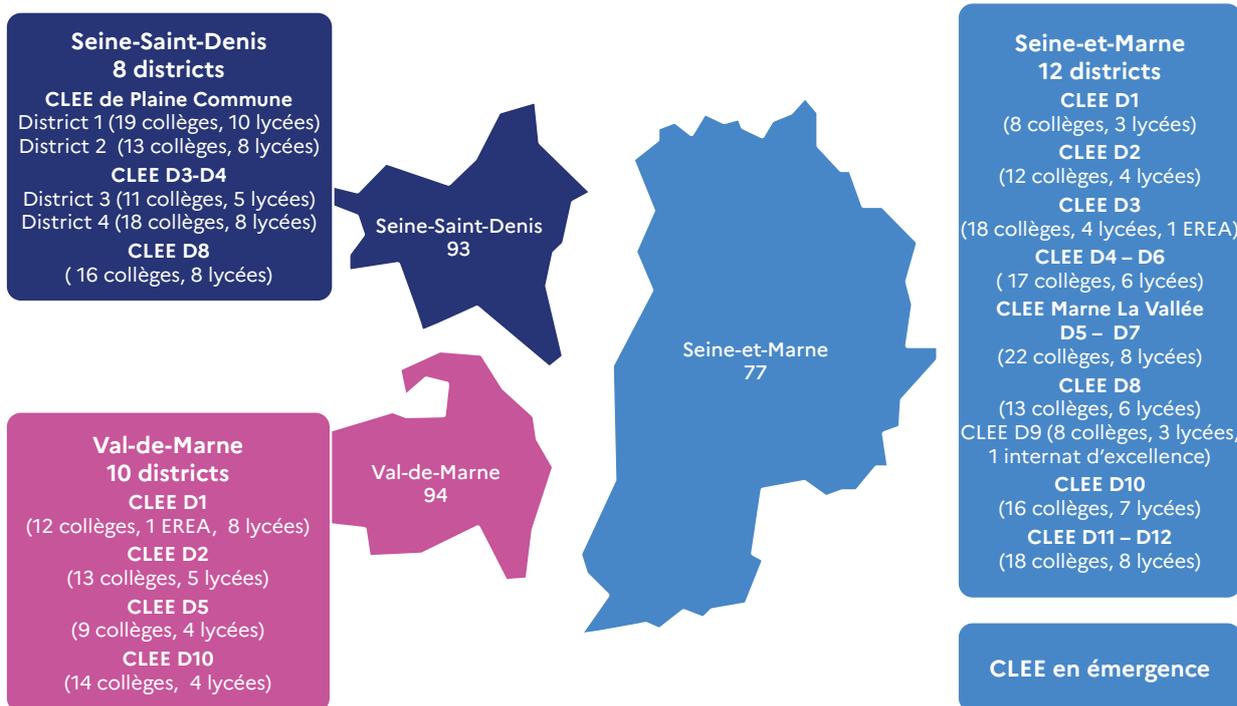
► Une gouvernance pragmatique et participative

- Des copilotes représentant le monde de l'éducation et de l'économie ou des partenaires.
- Un comité de pilotage ayant pour objectif de définir les actions conjointes à proposer pour le territoire et d'en assurer la mise en œuvre.
- Des groupes de travail sur les thématiques retenues (forum, visites, stages, ...)

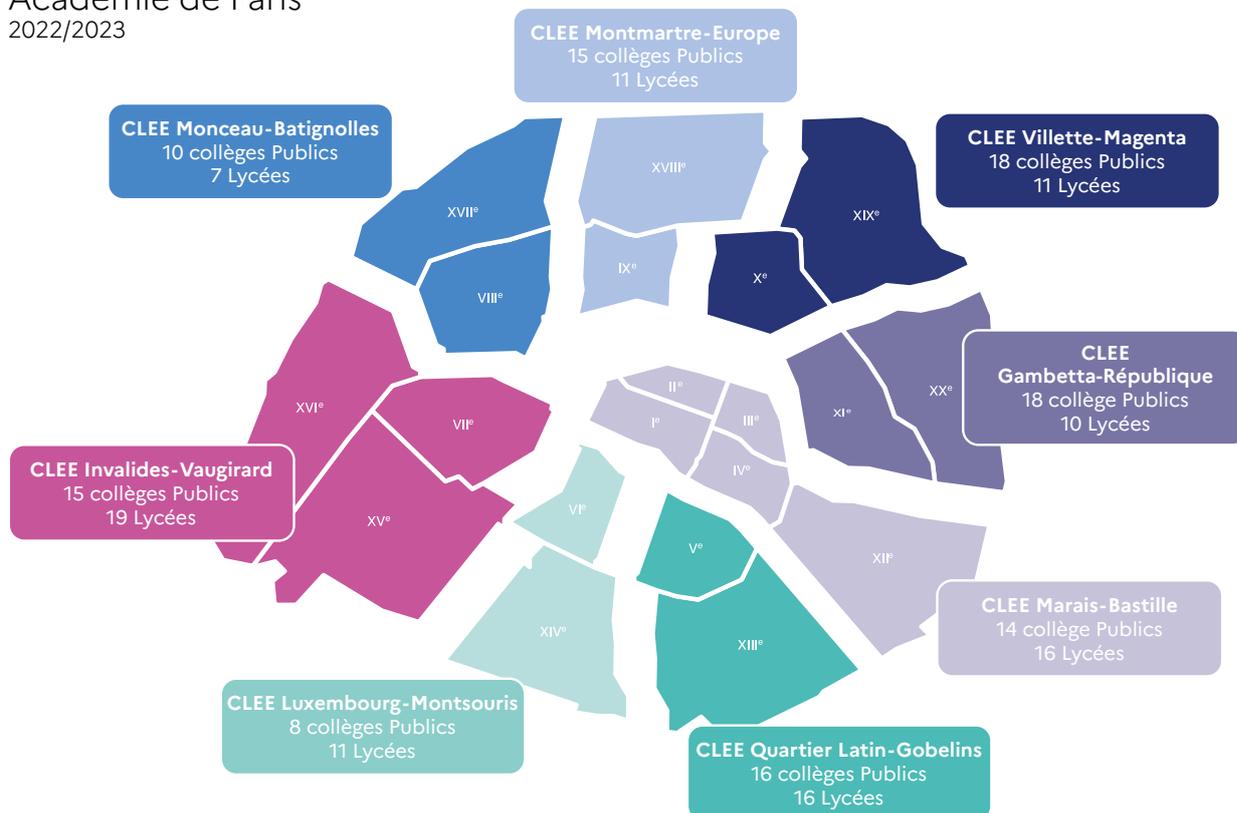
La Région Île-de-France soutient les CLÉE afin de structurer opérationnellement la relation École-entreprise avec les dispositifs existants et de rendre visibles les échanges entre l'École et le monde économique. Les CLÉE participent au traitement des sujets d'orientation.

► POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35

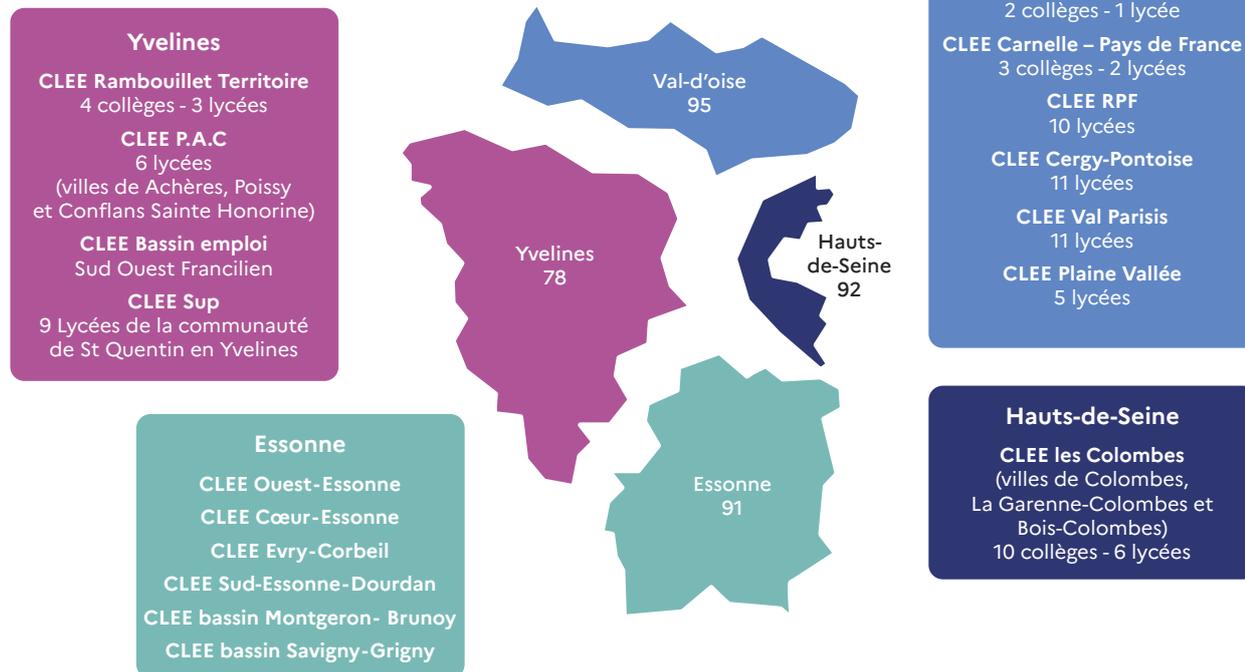
CLEE - Comité Local École - Entreprise
Académie de Créteil
2023/2024



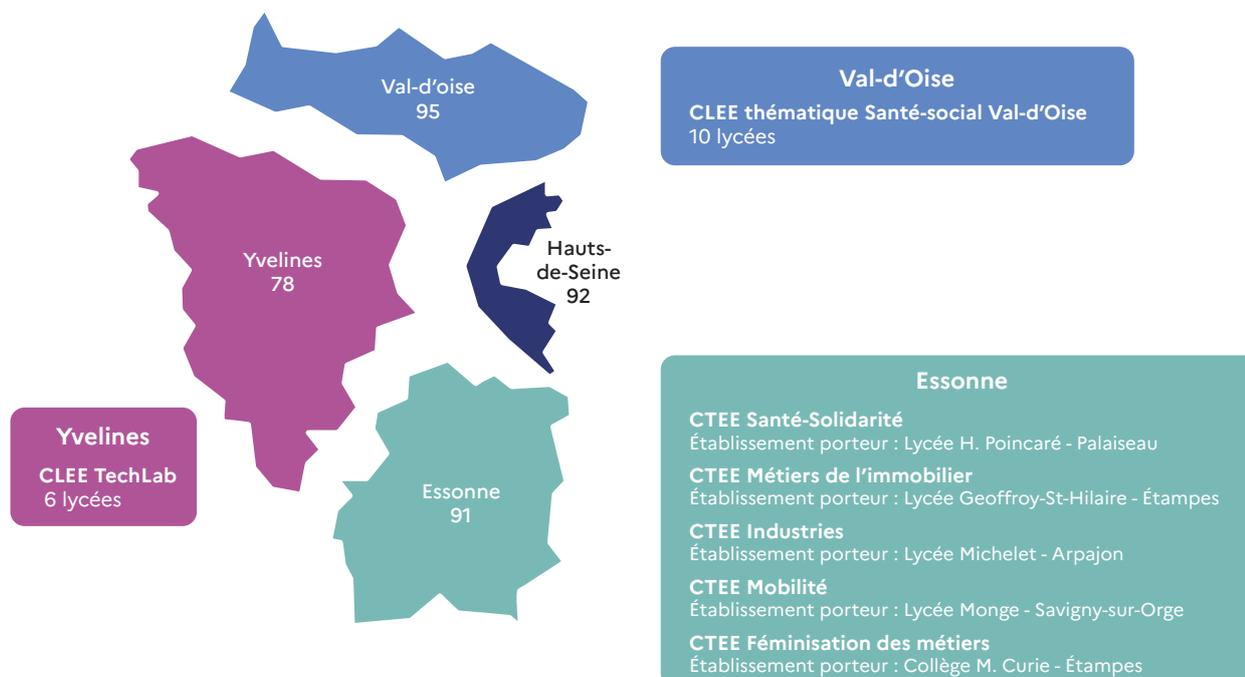
CLEE - Comité Local École - Entreprise
Académie de Paris
2022/2023



CLEE - Comité Local École - Entreprise
Académie de Versailles
2022/2023



CLEE - Comités Thématiques École-Entreprise – CTEE
Traite d'un sujet pour tout le département
Académie de Versailles
2022/2023



ACTION 13 : SE RAPPROCHER DES BUREAUX DES ENTREPRISES (BDE)

OBJECTIFS

Le bureau des entreprises assure 5 missions :

- L'appui aux enseignants et formateurs dans les interactions avec le monde professionnel ;
- La mise en place d'actions conjointes entre le lycée, le monde professionnel et les acteurs locaux ;
- L'appui dans la recherche de stages, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité ;
- Le développement du sentiment d'appartenance au lycée professionnel et d'un réseau des anciens élèves ;
- Le suivi des réussites de parcours professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement.

MODALITÉS

1. Pour proposer des stages ou des contrats d'apprentissage aux élèves

Engagé aux côtés des équipes pédagogiques, le responsable du bureau des entreprises accompagne les postulants à la recherche d'une entreprise pour un stage ou un contrat d'apprentissage, en s'appuyant sur les dispositifs existants dans son bassin d'emploi :

- plateformes ou banques de stage développées par les collectivités territoriales ;
- comités locaux école-entreprises (lieu d'animation, d'échanges, de mutualisation) ;
- chargés des relations entreprises à l'échelle des centres de formation d'apprentis (CFA) académiques et des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta) ;
- réseaux associatifs, etc.

2. Pour évoquer tous les sujets liés à vos besoins de formation ou de recrutement :

la mission du bureau des entreprises est de contribuer à l'attractivité des formations professionnelles, à la réussite des parcours de formation, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins en compétences du territoire.

3. Pour proposer votre participation à des événements permettant de développer les relations lycée-entreprises.

Des exemples d'actions dans lesquelles vous pouvez vous impliquer : stage dating, accueil de professeurs dans votre entreprise, participation de vos salariés à la formation des élèves.

CONTACTS

Vous pouvez retrouver le contact du responsable du bureau des entreprises, au sein des lycées professionnels en consultant l'annuaire national des bureaux des entreprises.

► **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

ACTION 14 : METTRE DES PROFESSIONNELS DE VOTRE ENTREPRISE À DISPOSITION DES ACADÉMIES : INGÉNIEURS POUR L'ÉCOLE ET CONSEILLERS ENTREPRISE POUR L'ÉCOLE

Les ingénieurs pour l'école (IPE)

OBJECTIFS

L'objectif du dispositif IPE est de permettre aux élèves des voies professionnelles et technologiques une insertion sociale et professionnelle réussie.

MODALITÉS

Le dispositif « Ingénieurs pour l'école » (IPE) occupe aujourd'hui une place significative dans le paysage de la relation éducation - économie. Il s'articule autour des enjeux clefs du plan France 2030 et de la transformation de la voie professionnelle.

Le dispositif consiste à missionner des cadres expérimentés issus des entreprises membres de l'association « Ingénieurs pour l'école » auprès des rectorats afin qu'ils mettent leur expérience professionnelle au service du système éducatif. Travaillant au rapprochement École - Entreprise, ils développent des actions et projets sur-mesure en réponse aux besoins des académies ; leur mission première est ainsi de contribuer à la sécurisation des parcours de formation pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Un maillage national au plus près des académies et de leurs attentes

Quatre-vingts IPE sont actuellement mis à disposition de l'association IPE et répartis dans les différentes antennes régionales, partout en France, pour exercer leur mission. Issus de toutes les fonctions d'entreprises internationales, ces cadres interviennent dans un esprit collectif, ayant à cœur de créer, développer et animer des réseaux territoriaux, ancrés dans des écosystèmes riches de leurs différentes composantes, académiques et économiques.

Les entreprises participantes sont : Air France, Airbus, ArianeGroup, EDF, Legrand, Michelin, Orange, Safran, Schneider Electric, SNCF, STMicroelectronics, Thales, TotalEnergies.

Les conseillers entreprise pour l'école (CEE)

OBJECTIFS

Les CEE contribuent aux actions qui ont pour objet de rapprocher le système éducatif de son environnement économique en vue de favoriser la future insertion sociale et professionnelle des élèves, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir.

MODALITÉS

Les CEE sont des collaborateurs détachés ponctuellement de leur entreprise pour des interventions au sein d'une académie. Ces interventions sont encadrées par des conventions triennales conclues entre le rectorat et les branches professionnelles ou interprofessionnelles, qui en définissent les objectifs et modalités.

Les professeurs associés

OBJECTIFS

Le recrutement de professeurs associés permet aux lycées professionnels de bénéficier de l'expertise de salariés qui continuent à travailler en entreprise et consacrent une partie de leur temps à transmettre leurs compétences à des jeunes se destinant au métier qu'ils exercent.

MODALITÉS

Le dispositif concerne ceux de vos collaborateurs justifiant d'une expérience professionnelle d'une durée de cinq ans au moins, en rapport avec une discipline enseignée en lycée professionnel.

Les besoins sont définis par chaque rectorat, en lien avec la carte régionale des formations des lycées, pour répondre à des besoins de recrutement de professionnels « du geste », en prise directe avec la réalité des métiers.

Le professeur associé exerce un service à temps incomplet correspondant à 162 heures par an au maximum. Il est recruté par le rectorat en qualité de contractuel, la rémunération tenant compte de son expérience.

Ce peut être une activité supplémentaire pour un temps donné. Mais, en fonction de leurs résultats, vos collaborateurs peuvent s'insérer dans un nouveau parcours professionnel :

- un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans ;
- une reconversion durable pour ceux qui souhaitent devenir professeurs de lycée professionnel.

► **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

ACTION 15 : CONTRIBUER À LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS EN LYCÉE PROFESSIONNEL

OBJECTIFS

La réforme des lycées professionnels fixe l'objectif que **chaque professeur en lycée professionnel puisse se former en entreprise ou dans un Campus des métiers et des qualifications** a minima une fois tous les trois ans.

MODALITÉS

Vous pouvez proposer des actions de formation in situ permettant aux professeurs de découvrir une filière, des métiers et leurs évolutions, ou d'approfondir leurs compétences :

- visites d'entreprises ;
- stages d'immersion sur site ;
- webinaires thématiques ;
- actions ciblées ou non sur un type de personnel (fonctions spécifiques) ;
- formations collectives ou individuelles.

CONTACTS

Les écoles académiques de la formation continues (EAFC) permettent à tous les personnels de bénéficier d'un parcours de formation. Au-delà des formations individuelles à la carte, les EAFC proposent également des formations collectives pour répondre aux besoins des collectifs de travail.

Les EAFC ont pour mission de faciliter et de sécuriser les partenariats entre les académies et les offreurs de formation.

Les EAFC peuvent être contactées :

- [EAFC de Créteil](#)
- [EAFC de Paris](#)
- [EAFC de Versailles](#)

► **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

ACTION 16 : FORMALISER UN PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

OBJECTIFS

Les actions couvertes par les conventions de partenariat visent à faire mieux connaître les secteurs d'activité des entreprises signataires, à adapter les contenus des formations et des diplômes aux besoins des filières économiques tout en favorisant toutes les opportunités d'accueil et de formation des jeunes.

Elles formalisent les engagements réciproques entre les différents acteurs du monde économique (entreprises, fondations ou associations d'entreprises, fédérations professionnelles, artisans, associations, collectivités territoriales et acteurs institutionnels...) et le ministère de l'Éducation nationale en définissant des axes stratégiques de collaboration : renforcer la connaissance du monde économique et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les conventions peuvent être signées au niveau national ou régional. La région académique d'Île-de-France et ses académies construisent également leurs propres partenariats en déclinant les accords nationaux ou en répondant directement aux besoins identifiés sur leur territoire.

Répondant à des enjeux de compétences, d'attractivité ou d'engagement social et sociétal, ces partenariats permettent aux entreprises de structurer et promouvoir l'ensemble de leurs engagements en faveur de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes, en les inscrivant dans la durée.

Elles peuvent reprendre tout ou partie des actions détaillées précédemment dans ce guide.

MODALITÉS

Un comité régional regroupant les référents des trois académies franciliennes examine les demandes reçues par les guichets uniques académiques École-Entreprise. L'approbation de la signature d'une convention région académique donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle.

Un comité de pilotage composé des représentants du partenaire et des académies est ensuite chargé de l'animation, du suivi et de l'évaluation du partenariat. Il lui revient d'adapter les engagements et de décider, à terme, du renouvellement du partenariat.

► **POUR EN SAVOIR PLUS, VOS CONTACTS EN ÎLE-DE-FRANCE EN PAGE 35**

LES TEMPS FORTS DE LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

La relation école-entreprise se construit toute l'année et il existe des temps privilégiés pendant lesquels les activités peuvent se déployer, notamment en :

MARS

▶ LA SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'ÉCOLE

La Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire a pour objectif de faire découvrir à l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire le secteur et les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

→ <https://www.education.gouv.fr/semaine-de-l-economie-sociale-et-solidaire-l-ecole-7082>

▶ LA SEMAINE DE L'ENTREPREUNARIAT AU FÉMININ

Cette semaine a pour objectif de sensibiliser les 13-25 ans à l'entrepreneuriat féminin au travers de témoignages, d'échanges, de rencontres entre des jeunes et des femmes entrepreneures et de conférences.

→ <https://eduscol.education.fr/3490/semaines-de-sensibilisation-des-jeunes-femmes-et-entrepreneuriat>



▶ LA SEMAINE DES MÉTIERS DU TOURISME

Cette semaine a vocation à faire découvrir les métiers autour du tourisme par l'intermédiaire d'une diversité d'activités sur tout le territoire national. Un événement prévu à au ministère de l'Économie et des Finances ouvre cette semaine.

→ <https://www.gouvernement.fr/actualite/semaine-des-metiers-du-tourisme-debut-de-la-2e-edition>



MAI

▶ LA SEMAINE NATIONALE DE L'ALTERNANCE

La Semaine nationale de l'alternance est une action de promotion et de valorisation de l'apprentissage associée à des actions de terrain pour donner à chaque jeune une chance d'apprendre un métier et pour offrir à chaque entreprise l'opportunité d'accueillir un jeune.

NOVEMBRE

▶ LA SEMAINE ÉCOLE-ENTREPRISE

La Semaine nationale École-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise. Cet événement permet de valoriser et promouvoir les échanges entre les entreprises et le monde éducatif.

→ <https://www.education.gouv.fr/semaine-ecole-entreprise-7550>

▶ LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Lors de la Semaine de l'industrie, de nombreuses manifestations sont organisées au niveau local et national : journées portes ouvertes en entreprise, forums des métiers, ateliers pédagogiques sur sites scolaires, jeux concours sur l'industrie, conférences, débats.

→ <https://www.semaine-industrie.gouv.fr/>

DÉCEMBRE

▶ LA SEMAINE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

La Semaine nationale des lycées professionnels a pour objectif de faire connaître et valoriser les formations proposées par les lycées professionnels et de présenter les diplômes et métiers auxquels elles préparent.

→ <https://eduscol.education.fr/2956/semaine-des-lycees-professionnels>



VOS POINTS DE CONTACT EN ÎLE-DE-FRANCE

1- LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la DRAFPIC, est installée, dans chaque académie, une mission académique éducation économie, dans laquelle des chargés de mission travaillent en coopération avec des ingénieurs pour l'école

Les chargés de mission École-Entreprise peuvent être contactés via les guichets académiques :

- ▶ Académie de Créteil (94, 93, 77) : ecoleentreprise@ac-creteil.fr
- ▶ Académie de Paris (75) : ecoleentreprise@ac-paris.fr
- ▶ Académie de Versailles (78, 91, 92, 95) : ecoleentreprise@ac-versailles.fr

2- LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La région Île-de-France a créé l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation le 1^{er} janvier 2023, pour garantir à tous les franciliens un meilleur accès à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Cette agence permet de répondre à toutes les interrogations concernant l'information à l'orientation sur le territoire, en appelant le numéro vert gratuit **08 00 73 06 40**.

L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation devient l'interface privilégiée entre l'offre de formation, les acteurs économiques et le public en quête de réponses et de redirection. La plateforme Oriane, est devenue le guichet unique d'information à l'orientation tout au long de la vie : <https://www.iledefrance.fr/orientation-faites-le-point-avec-orianeinfo>

3- L'ONISEP ÎLE-DE-FRANCE

Relais de l'Onisep et de ses productions en région, la direction territoriale Île-de-France exerce deux activités principales : la collecte de l'offre de formation des établissements scolaires et l'accompagnement pédagogique à l'orientation. En lien avec les services académiques de Créteil, Paris et Versailles, elle collabore avec les acteurs de sa région pour renforcer l'aide à l'orientation.

- ▶ Ressources documentaires : droidf@onisep.fr
- ▶ Accompagnement pédagogique : accompagnement_idf@onisep.fr
- ▶ Géolocalisation des établissements scolaires : <https://atlas.onisep.fr/fr/index.html>

Ont participé à la rédaction de ce guide :

Cheffe de projet: Véronique Blanc

Valérie Marbach

Florence Boussugue

Audrey Bregeat

Béatrice Grenier

Isabelle Hallgren

Sandrine Quiniou

Pascal Pellerin

Catherine Pibarot

Juliette Langella

► Plus d'informations sur :



► <https://www.ac-paris.fr/premiere-rencontre-des-responsables-de-bureau-des-entreprises-franciliens-131391>

Région académique d'Île-de-France

Secrétariat général | 47 rue des Écoles, 75230 Paris CEDEX 5

ce.sgra@region-academique-idf.fr